UNITÉ MAGISTRATS
SNM FO

**Le 16 octobre 2026**

# PORTALIS : IL NE FAUT PAS CONFONDRE ACTION ET PRECIPITATION

Après un premier déploiement dans les conseils de prud'hommes (CPH), les tribunaux de proximité et les tribunaux judiciaires pour les requêtes Président, PORTALIS entre dans une nouvelle phase de déploiement au sein des tribunaux judiciaires, pour les matières civiles non spécifiques.

Ce déploiement, organisé par vagues, concerne désormais une centaine de juridictions, conformément au calendrier prévisionnel publié sur le portail du ministère de la Justice.

**Mais une difficulté majeure vient aujourd'hui compromettre le bon fonctionnement de ce dispositif : l'absence d'interopérabilité entre PORTALIS et le nouvel e-Barreau des avocats.**

Cette absence de connexion entre les deux plateformes contraint les professionnels à naviguer entre des outils distincts, multipliant les manipulations et complexifiant les procédures au lieu de les simplifier.

Comment peut-on prétendre moderniser la procédure civile et développer la mise en état dématérialisée sans avoir prévu, dès la conception du projet, une interconnexion opérationnelle avec les outils utilisés par les avocats ?

Comment justifier le déploiement d'une nouvelle application si celle-ci impose aux agents des contraintes supplémentaires et risque d'alourdir encore davantage leur charge de travail ?

La modernisation des outils informatiques ne peut se résumer à la mise en place de nouveaux logiciels. Elle doit répondre aux besoins concrets des juridictions, garantir la fluidité des échanges entre les différents acteurs de la procédure et, surtout, **améliorer les conditions de travail des personnels, et non les dégrader.**

Nos collègues sont déjà confrontés à des charges de travail importantes, à des effectifs insuffisants et à de multiples difficultés organisationnelles. Ils n'ont pas à subir les conséquences d'un déploiement dont les conditions opérationnelles ne sont manifestement pas réunies.

Sans chercher à désigner des responsables, nous considérons qu'il est indispensable de tirer les conséquences de cette situation.

## NOS EXIGENCES

Nous demandons au ministère de la Justice :

- **La suspension du déploiement de PORTALIS dans les tribunaux judiciaires**, tant que l'interopérabilité avec le nouvel e-Barreau n'est pas pleinement opérationnelle ;

- La mise en place d’une solution technique fiable permettant des échanges fluides entre les deux plateformes ;
- La prise en compte effective des conditions de travail des agents avant toute nouvelle étape du déploiement.

Il n’est pas acceptable que les personnels aient à compenser, par des manipulations supplémentaires et des contraintes quotidiennes, les insuffisances d’un dispositif informatique qui se veut moderne et performant.

**La transformation numérique de la justice doit être au service des agents et du service public, et non une source supplémentaire de difficultés.**

Tant que les conditions nécessaires à un fonctionnement efficace ne seront pas réunies, nous demandons au ministère de la Justice de suspendre ce déploiement.

**Nos collègues ne doivent pas être les victimes d’une modernisation mal préparée !**

*Le syndicat reste mobilisé pour défendre les conditions de travail des personnels et exiger des outils informatiques réellement adaptés aux besoins des juridictions.*